

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GARD



Envoyé en préfecture le 22/03/2023
Reçu en préfecture le 22/03/2023
Affiché le
ID : 030-213003239-20230307-D2023_19-DE

DELIBERATION N° D2023_19

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille vingt-trois, le 07 mars, le conseil municipal de la commune de Soustelle s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Georges RIBOT, maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du conseil : 03 mars 2023

Présents : Georges RIBOT, Jean Pierre OZIL, Christian PRIVAT, Claude SOLEIROL, Éric PRIVAT, Jérôme NOGARET, Laurent BRUNEL, Sébastien KUBANI, Ophélie COEURDACIER DE GESNES, Loïc VOILLIOT,

Représentés :

Absent Excusés :

Absent : Céline LINGERAT

est nommée secrétaire : Ophélie COEURDACIER DE GESNES

Objet : Attributions de Subventions aux associations :

Annule et remplace D2023_09 : Erreur matérielle

Le Maire expose au conseil municipal le dossier de demande de subvention de l'association « comité des fêtes de la gendarmerie d'Alès »

Après avoir examiné cette demande et en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer la somme de 200,00 € à cette association.

Cette subvention sera imputée à l'article 65748

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et Délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Georges RIBOT